



**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2008  
Supplément n° 5

# **Commission de la population et du développement**

**Rapport sur les travaux  
de la quarante et unième session  
(13 avril 2007 et 7-11 avril 2008)**





*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation des Nations Unies.

---

*Résumé*

La Commission de la population et du développement a tenu sa quarante et

---

La Commission a examiné la suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et décidé que sa quarante-troisième session, qui doit se tenir en 2010 aurait pour thème « Santé, morbidité, mortalité et développement ». La Commission a en outre adopté une résolution sur les mesures à prendre aux niveaux national, régional et international en ce qui concerne la répartition de la population, l'urbanisation, les migrations internes et le développement. Dans cette résolution, la Commission s'est consciente du fait que la population mondiale a connu une transformation historique et sans précédent passant d'une composition majoritairement rurale à une composition majoritairement urbaine mais qu'il existait aussi entre les régions et les pays des disparités majeures dans le degré d'urbanisation. Elle a noté que le nombre des citadins s'accroissait considérablement dans les pays en développement et que la croissance démographique future serait concentrée dans les zones urbaines de ces pays, notamment dans leurs villes petites et moyennes. La Commission a estimé que l'urbanisation rapide de la population mondiale imposait l'adoption de stratégies intégrées et participatives de gestion de l'espace, notamment grâce à une action coordonnée des gouvernements nationaux et des autorités locales, avec le concours de la communauté internationale. À cet égard, la Commission a engagé les gouvernements à favoriser un développement qui ressert les liens entre les zones urbaines et les zones rurales compte tenu de leur interdépendance économique, sociale et écologique. Elle les a invités également à relever les défis et à saisir les opportunités créées par la croissance urbaine et les migrations internes en prenant rapidement et durablement les mesures prospectives voulues pour que ces phénomènes aient un impact positif sur la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement et, dans ce cadre, à faciliter la

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . . . .	1–2	1
A. Projet de décision . . . . .	1	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil . . . . .	2	2
II. Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement . . . . .	3–19	9
III. Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement . . . . .	20–24	11
IV. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population . . . . .	25–31	12
V. Questions diverses . . . . .	32–33	13
VI. Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission . . . .	34–36	14
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session . . . . .	37–38	15
VIII. Organisation de la session . . . . .	39–50	16
A. Ouverture et durée . . . . .	39–42	16
B. Participation . . . . .	43	16
C. Élection du Bureau . . . . .	44–45	16
D. Rapport du Bureau de la Commission sur ses réunions intersessions . . . . .	46–47	16
E. Ordre du jour . . . . .	48–49	17
F. <del>Ordre du jour</del>		





## Chapitre I

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.
5. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques à l'échelle mondiale

Rapport du Secrétaire général sur l'application du programme et l'avancement des travaux dans le domaine de la population en 2008

6. Contribution des questions de population et de développement au thème de l'examen ministériel annuel en 2009.
7. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de la Commission.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de la Commission

8. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-deuxième session.

## **B. Questions portées à l'attention du Conseil**

2. La résolution et les décisions ci-après que la Commission a adoptées ont été portées à l'attention du Conseil :

### **Résolution 2008/1 Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement**

*La Commission de la population et du développement,*

*Rappelant* le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>3</sup>, en particulier son chapitre IX sur la répartition de la population, l'urbanisation et les migrations internes, ainsi que les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action<sup>4</sup>, en particulier sa

---

<sup>3</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>4</sup> Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, annexe; *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session extraordinaire, Supplément n° 3 (A/S-21/5/Rev.1)*; et A/S-21/PV.9.

section II.D sur les migrations internes, la répartition de la population et les agglomérations urbaines,

*Rappelant aussi* la Déclaration du Millénaire<sup>5</sup> et le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>6</sup>, ainsi que la résolution 60/265 du 30 juin 2006 de l'Assemblée générale sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international,

*Rappelant également* les dispositions relatives à la répartition de la population, à l'urbanisation, aux migrations internes et au développement énoncées, entre autres documents, dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>7</sup>, le Programme Action 21<sup>8</sup>, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21<sup>9</sup>, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable<sup>10</sup> et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)<sup>11</sup>, la Déclaration de Copenhague sur le développement social et son Programme d'action<sup>12</sup>, le Programme pour l'habitat<sup>13</sup> et la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire<sup>14</sup>, ainsi que la Déclaration politique sur le VIH/sida du 2 juin 2006<sup>15</sup>, le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>16</sup>, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing<sup>17</sup> et le Programme d'action de la Barbade<sup>18</sup>,

*Consciente* que la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence

à l'échelle mondiale pour éliminer la pauvreté et réaliser un développement durable, et que la réalisation des objectifs du Programme d'action est compatible avec celle des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, à laquelle elle apporte une contribution essentielle,

*Consciente aussi* que la population mondiale connaît une transformation historique et sans précédent, en passant d'une composition majoritairement rurale à une composition majoritairement urbaine, mais qu'il existe aussi entre les régions et les pays des disparités majeures dans le degré d'urbanisation, l'Afrique et l'Asie demeurant en majorité rurales tandis que d'autres régions sont fortement urbanisées, et que cette transformation impose l'adoption de stratégies intégrées et participatives de gestion de l'espace, notamment grâce à une action coordonnée des gouvernements nationaux et des autorités locales, avec le concours de la communauté internationale,

*Consciente encore* des effets pernicioeux de la dégradation de l'environnement, y compris les changements climatiques, sur la répartition de la population, les migrations internes, l'urbanisation et le développement, et des risques que les transformations rurales et urbaines



4. *Invite* les gouvernements à relever les défis et à saisir les opportunités créées par la croissance urbaine et les migrations internes en prenant rapidement et durablement les mesures prospectives voulues pour que ces phénomènes aient un

11. *Engage* les gouvernements à favoriser, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, des conditions de vie saines à tous les points de vue, y compris au point de vue de la santé de la procréation et de la santé sexuelle, en améliorant en particulier les soins dispensés aux mères, aux enfants et aux adolescents et les actions engagées pour réduire la mortalité maternelle et juvénile, tout en tenant compte des défis et des opportunités associés à la répartition de la population, à l'urbanisation, aux migrations internes et au développement;

12. *Invite* les gouvernements à formuler et appliquer des politiques tendant à garantir que toutes les personnes, où qu'elles habitent, jouissent d'une sécurité économique et sociale adéquate pendant leur vieillesse;

13. *Est consciente* qu'une mise en œuvre effective du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement suppose la mobilisation de moyens financiers accrus tant sur le plan interne que sur le plan externe et, dans ce contexte, invite les pays développés à apporter un complément aux efforts financiers consentis par les pays en développement dans le domaine de la population et du développement et à s'employer plus résolument à transférer des moyens nouveaux et supplémentaires vers les pays en développement, conformément aux dispositions pertinentes du Programme d'action, afin que les objectifs convenus en matière de population et de développement puissent être atteints;

14. *Note* que les récentes augmentations constatées dans les aides financières versées pour l'application du Programme d'action s'expliquent principalement par une augmentation du financement des activités en rapport avec le VIH/sida, et s'inquiète que le financement de la planification familiale reste très en deçà des objectifs proposés;

15. *Encourage* les gouvernements, lorsqu'ils formulent et exécutent des politiques, des stratégies et des programmes de prévention, de traitement, de soin et de soutien concernant le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, à axer leur action sur les besoins différents et spécifiques des populations urbaines et rurales et des migrants, y compris les migrants temporaires, et souligne la nécessité de lutter contre la progression générale et la féminisation de la pandémie de VIH/sida;

16. *Encourage aussi* les gouvernements à adhérer aux principes et pratiques de l'urbanisation durable pour mieux répondre aux problèmes écologiques, y compris celui des changements climatiques, et à rendre de ce fait les catégories définies pour mieux







la Norvège, de l'Afrique du Sud, de la France, de Cuba, de l'Italie, des Philippines et du Pakistan.

10. À la 4<sup>e</sup> séance, le 8 avril, Mark Montgomery, membre associé principal à la Division de la recherche sur les politiques du Conseil de la population et professeur à la faculté de sciences économiques de l'Université de l'État de New York à Stony

### Chapitre III

#### **Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement**

20. À ses 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 8 et 9 avril 2008, la Commission a tenu un débat général sur le point 4 de son ordre du jour intitulé « Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement ».

21. À la 4<sup>e</sup> séance, le 8 avril, la Commission a entendu les déclarations des représentants de la Bulgarie, de l'Afrique du Sud, de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Autriche, du Pakistan, de la Colombie, du Kenya, de la Belgique, du Brésil, de l'Indonésie, de la Malaisie, de l'Arménie, de la Jamaïque et du Ghana.

02t

## Chapitre IV

### **Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population**

25. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 avril 2008, la Commission a tenu un débat général sur le point 5 de son ordre du jour intitulé « Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population ». Elle était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités dans le domaine de la population en 2007 : Division de la population, Département des affaires économiques et sociales (E/CN.9/2008/6);
- b) Note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la

## Chapitre V

### Questions diverses

#### Déclaration du Président du Conseil économique et social

32. À la 7<sup>e</sup> séance, le 10 avril, sur recommandation du Bureau de la Commission et conformément à la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social s'est adressé à la Commission au titre du point 2 de l'ordre du jour intitulé «Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation» pour définir les divers moyens par lesquels celle-ci pourrait contribuer aux nouveaux mandats du Conseil économique et social, à savoir ceux relatifs à l'examen ministériel annuel et au Forum de coopération pour le développement.

33. Toujours à la même séance, le Président du Conseil a répondu aux questions et réagi aux observations formulées par les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Espagne.

## Chapitre VI

### **Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission**

34. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 11 avril, la Commission était saisie du projet d'ordre du jour de la quarante-deuxième session de la Commission (E/CN.9/2008/L.2).

35. À la même séance, le Secrétaire de la Commission a donné lecture des modifications qu'il a été convenu d'apporter à l'ordre du jour lors de consultations officieuses et qui ont été diffusées dans un document non officiel.

36. Toujours à la même séance, la Commission a, suite à la déclaration du représentant de Cuba, adopté l'ordre du jour provisoire et recommandé au Conseil économique et social de l'entériner (voir chap. I, sect. A).

## **Chapitre VII**

### **Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session**

37. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 11 avril, le Vice-Président et Rapporteur Hossein Gharibi (République islamique d'Iran) a présenté le projet de rapport sur les travaux de la

## Chapitre VIII

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée

39. La Commission a tenu sa quarante et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 13 avril 2007 et du 7 au 11 avril 2008. Elle a tenu huit séances (de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup>).

40. À la 2<sup>e</sup> séance, le 7 avril 2008, la session a été ouverte par le Président de la Commission, Ivan Piperkov (Bulgarie) qui a également fait une déclaration.

41. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population ont pris la parole devant la Commission.

42. Toujours à la même séance, la Directrice de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

#### B. Participation

43. Ont participé à la session 47 États membres de la Commission ainsi que des observateurs d'autres États Membres et non membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'organismes et d'entités des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.9/2008/INF/1 et Add.1.

#### C. Élection du Bureau

44. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 13 avril 2007, la Commission a élu par acclamation le Bureau suivant :

*Président*

Ivan Piperkov (Bulgarie)

*Vice-Présidents*

Hossein Gharibi (République islamique d'Iran)

Fredrick Matwang'a (Kenya)

Alicia Melgar (Uruguay)

45. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 7 avril 2008, la Commission a élu Pauline Eizema (Pays-Bas) Vice-Présidente et désigné le Vice-Président Hossein Gharibi (République islamique d'Iran) Rapporteur pour la session.

#### D. Rapport du Bureau de la Commission sur ses réunions intersessions

46. À la 2<sup>e</sup> séance, le 7 avril, le Président a présenté le rapport du Bureau sur ses



47. À la même séance, la Commission a, après une déclaration du représentant du